



Fiche
Action 16

Promouvoir la santé en développant la biodiversité

Contexte

L'espace urbain abrite des écosystèmes où de nombreuses espèces animales et végétales vivent à proximité des citoyens. Ces derniers indiquent de manière répétée dans les enquêtes qu'ils apprécient le contact avec la nature et qu'ils souhaitent son développement. La Ville de Paris a d'ailleurs initié une politique de développement de la biodiversité. Celle-ci entraîne des bénéfices sanitaires multiples : elle entraîne l'extension d'espaces favorables à la promenade, aux activités sportives, et favorise donc l'activité physique ; elle facilite le jardinage et l'agriculture urbaine, ce qui permet à ses adeptes d'accéder à une alimentation plus équilibrée ; elle offre des espaces sans circulation de véhicules à moteur, donc éloignés de l'émission des polluants et du bruit d'origine automobile ; la végétalisation contribue à la réduction de l'îlot de chaleur urbain ; enfin le contact avec la nature contribue au bien être qui est la définition même de la santé selon l'OMS.

Cependant, il faut veiller à développer la présence de la nature en ville en privilégiant les espèces végétales les moins émissives de pollens allergisants et en favorisant dans toute la mesure du possible les biotopes les moins favorables aux espèces animales nuisantes.

Les citoyens doivent également être formés au bon usage de la nature en ville, afin qu'ils contribuent à la prévention des problèmes sanitaires et qu'ils ne passent d'une appréciation positive de la nature à des phénomènes de rejets lorsque celle-ci ne se conforme pas à l'image qu'ils s'en font.

Objectifs

- Réduire les sources de pollens allergisants par une communication ciblée
- Renforcer le dispositif de surveillance pollinique et l'information des Parisiens
- Empêcher les proliférations de rats
- Retarder l'implantation du moustique tigre *Aedes albopictus* sur le territoire parisien
- Contrôler la transmission de cas autochtones d'arboviroses : dengue, chikungunya et Zika
- Prévenir l'occurrence de cas autochtones de maladie de Lyme
- Prévenir la survenue d'inquiétudes collectives qui conduiraient une partie de la population à réclamer des mesures défavorables au développement de la biodiversité (réintroduction de l'usage des biocides dans les jardins en cas d'épidémie d'arbovirose par exemple)
- Evaluer l'impact global de la nature en ville sur la santé

Contenu de l'action

- Concernant les pollens :
 - Rédiger avec le RNSA un guide de recommandations sur le choix des espèces végétales, à l'usage des aménageurs et gestionnaires d'espaces verts Poursuivre la surveillance pollinique et étudier la faisabilité de la création d'un pollinarium pour l'information des grands allergiques
 - Créer un sentier pollinier dans un but éducatif
- Concernant les rats : mettre en œuvre les 16 actions prévues dans le plan de lutte contre les rongeurs, et en priorité :
 - Adapter les conteneurs à ordures et les composteurs pour les rendre inaccessibles aux rats

- Développer la surveillance des sites et organiser le signalement en amont de toute menace d'infestation massive ; Mettre en place un système interne d'information géographique de suivi de la présence de rats et des actions en cours
- Mettre en œuvre le protocole de dératisation en cas d'infestation massive sur un parc/square/jardin public
- Communiquer auprès du public pour l'inciter à adopter des comportements adaptés afin d'assurer un espace public propre. Sensibiliser le public contre les incivilités, le nourrissage et l'abandon des déchets hors des conteneurs
- Mettre en place un dispositif spécifique pour contrôler les actions de nourrissage spontané ou organisé (destiné le plus souvent aux pigeons et aux chats, mais qui profite aux rats)
- Concernant les moustiques :
 - Communiquer auprès du public afin de le sensibiliser au risque moustique et de l'éduquer aux comportements de prévention. Cette activité devra être mise en place avec l'aide de la DICOM. Elle tiendra compte de la typologie de l'espace urbain et des usages de l'eau : Habitat individuel, Habitat collectif, Voirie et espaces publics non bâtis, Bâtis non résidentiels et friches urbaines, Cimetières, Installations portuaires...
 - Obtenir l'application effective des articles du Règlement sanitaire départemental de Paris concernant les moustiques
 - Renforcer l'intégration de cette problématique dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) et à plus long terme son intégration dans l'espace urbain Assurer une surveillance entomologique (passive et active)
 - Identifier les « meilleures pratiques possibles » pour lutter contre les moustiques
 - Conduire des opérations de réduction des risques à la source : suivi, destruction et contrôle des gîtes larvaires potentiels ou avérés.
 - Former les personnels existants notamment au repérage et au traitement mécanique voire insecticide des gîtes larvaires.
 - Préparer la mobilisation de moyens humains qualifiés, et de matériels dédiés, qui seront déployés dès les premières détections d'*Aedes albopictus* sur le territoire.
- Concernant les tiques :
 - Communiquer auprès du public afin de le sensibiliser au risque tique et de l'éduquer aux comportements de prévention

Acteurs

- Pilote : DASES
- Partenaires : DEVE, DPE, DPSP, DICOM, DDCT, DASCO, Associations (RNSA, LPO, France-Lyme, AERHO, CDR, Mairies d'arrondissement (jardins partagés)

Calendrier

- 2017 :
 - Groupe de travail DEVE/DASES sur les pollens allergisants, cadrage du projet pollinarium / sentier pollinier
 - Mise en œuvre du plan de lutte contre les rongeurs
 - Groupe de travail DEVE/DPE/DICOM/Mairies/DASES : sensibiliser, communiquer, informer sur les comportements à adopter pour prévenir et retarder l'installation d'*Aedes albopictus*
- 2018 :
 - Diffusion du guide de recommandations sur le choix des espèces végétales, choix du site et création du sentier pollinier
 - Mise en place et diffusion d'outils pédagogiques de prévention contre les moustiques
 - Travail sur l'application du Règlement Sanitaire Départemental (RSD)